

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 390 126,79	1 140 273,45
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 249 853,34
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 390 126,79	1 390 126,79

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	564 276,11	535 247,89
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	311 712,48	295 837,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 44 903,56
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	875 988,59	875 988,59

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 266 115,38	2 266 115,38
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Bouvignies, le 28/03/2023
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Bouvignies, le 28/03/2023

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 VOTES : Pour : 15
 Contre : 04
 Abstention : 00

Date de convocation : 22/03/2023

PRADALIER Frédéric, Maire	
HULOUX Martine, 1e Adjointe	
VALIN Jean-Marie, 2e Adjoint	
CARON Philippe, 3e Adjoint	
SALMON Bernadette, Conseillère Municipale	
HOUSSIN Daniel, Conseiller Municipal	
LONGUEPEE Jean, Conseiller Municipal	
COUTEAU Odile, Conseillère Municipale	
LOSCIUTO Martine, Conseillère Municipale	Absente a donné procuration à SALMON Bernadette
FENAIN Bruno, Conseiller Municipal	Absent a donné procuration à VALIN Jean-Marie
THERET Elodie Conseillère Municipale	
DANGREMONT Romain, Conseiller Municipal	
FEVRIER Gilles, Conseiller Municipal	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

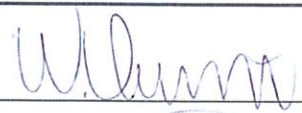


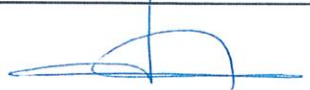
Publié le

S²LO
BP 2023

ID : 059-215901059-20230328-BP2023-BF

COMMUNE DE BOUVIGNIES - COMMUNE DE BOUVIGNIES

ARRETE ET SIGNATURES

LIBERT Nathalie, Conseillère Municipale	
VIELLEFON Guillaume, Conseiller Municipal	
CARON Elise, Conseillère Municipale	
DESFONTAINE Delphine, Conseillère Municipale	
WAQUET Dominique, Conseiller Municipal Absente a donné procuration à Houssin Daniel	
CAILLE Valérie Absente a donné procuration à Huloux Martine	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Bouvignies, le

